

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2019 COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 17 avril 2019, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance extraordinaire le vendredi 19 avril 2019 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 18 h 35*).

**Présents** : M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. DELANNOY, M. MONTEIRO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. DEZETTER, M. REDA, M. SALVI, Mme MOUTTE, Mme MORO-CHARKI, Mme GAUTHIER.

**Absents représentés** : Mme POMMEREAU représentée par M. PERRIMOND, Mme HURIEZ représentée par M. REDA, M. LEFFRAY représenté par M. SAINT-PIERRE, M. GOMEZ représenté par Mme FALGUIERES, M. JADOT représenté par M. RIONDET, Mme FUSELLIER représentée par Mme MORO-CHARKI, M. PLAS représenté par Mme GAUTHIER.

**Absents non représentés** : M. GODRON, M. PERROT, Mme GUINOT-MICHELET, M. CHAUFOR, M. CARBRIAND.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	21
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

Monsieur Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

### Cabinet du Maire

#### **1) Caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'urgence de cette convocation avant de débattre de l'ordre du jour comme le stipule l'article 2121-11 : « *En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence* ».

Le Maire rend compte du caractère d'urgence de la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (22 POUR, 4 CONTRE : C.MOUTTE, P.SALVI, A.PLAS, L.GAUTHIER ; 2 ne prennent pas part au vote : S. FUSELLIER, P.MORO-CHARKI),

**APPROUVE** le caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal.

**APPROUVE** l'examen du point à l'ordre du jour du Conseil Municipal extraordinaire.

2) Attribution d'une subvention exceptionnelle afin de procéder aux travaux d'urgence pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 3 CONTRE : P.SALVI, A.PLAS, L.GAUTHIER),

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 16 500 € à la Fondation du patrimoine afin de procéder aux travaux d'urgence pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

DIT que les dépenses seront imputées au budget communal 2019 au chapitre 67.



La séance est levée à 19h15.



Le Maire

Michel PERRIMOND